



CONSEIL GENERAL

LUINS

Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire

Conseil Général de Luins – 2 mai 2024

1. Appel et Statutaire

Le Président ouvre la séance. Il est 19h30.

La Secrétaire procède à l'appel : 27 membres présents sur 58, 18 excusés.

Nous observons une minute de silence en la mémoire de M. Philippe Clerc, décédé le 12.1.2024.

Le Président procède à l'assermentation de Mme Emilie Burra-Joly et M. Nicolas Burra.
Ils sont acclamés par les membres du Conseil.

Le Président met l'ordre du jour au vote. **Accepté à l'unanimité.**

Le Président met en discussion le PV du 7.12 2023, date du dernier conseil. Pas de remarque.
Nous passons au vote. Le PV du dernier conseil est accepté à la majorité, 2 abstentions.

2. Préavis 1-2024 : Crédit complémentaire de CHF 93'000.00 pour l'acquisition des plans de l'avant-projet pour la rénovation de l'auberge communale

M. O. Dutruy commence son intervention en priant le conseil de l'excuser pour ce dépassement financier (sans autorisation). Il précise l'importance d'acquiescer les plans déjà établis par le bureau d'études Paterr.

Mme P. Hauser, rapporteur de la commission des finances, explique que la commission s'est réunie à trois reprises en présence de la Municipalité, in corpore, le 16.4.2024, puis les 22.4. afin de vérifier les factures relatives aux travaux de la maison Paterr et de poursuivre les discussions relatives à la demande de crédit le 24.04.2024. Il faut rappeler que le préavis 7/2023, concernant la demande de crédit de CHF 180'000.00 du 12.10.2023 concernant l'étude du projet de rénovation de l'auberge, a été refusée par le conseil. Malgré ce refus, les membres responsables du projet ont poursuivi les démarches avec la maison Paterr. Il s'avère que la municipalité n'a pas mesuré les conséquences de cette situation. Elle désire faire avancer le projet sans tenir compte des crédits existants. La commission des finances regrette que la municipalité n'ait pas su réagir plus rapidement, à la suite du refus de crédit lors du conseil général d'octobre 2023. La municipalité a décidé de signifier la fin du mandat avec la maison Paterr après le Conseil, cette dernière a envoyé sa facture, datée d'octobre 2023. La commission des finances n'en a été avisée qu'en avril 2024. Elle regrette le manque de communication. Selon la municipalité toutes les données sont exploitables et serviront de base pour la suite. Après d'âpres discussions, la commission des finances souhaite rétablir un climat de confiance envers son organe exécutif. Elle demande à la municipalité de respecter à l'avenir, la procédure de demande de crédit et de ne plus s'engager sans l'aval des organes délibérants. En conclusion, la commission des finances recommande aux membres du conseil, d'accepter le préavis 1/2024, tel que présenté et d'accorder la demande de crédit complémentaire de CHF 93'000.00 rétroactivement.

Le Président met en discussion ce rapport.

Mme C. Monney demande si un nouvel architecte ne voudra pas refaire les plans. M. O. Dutruy lui dit que c'est possible. **M. P. Framorondo** se demande ce que nous ferons si le crédit est refusé. M. Ch.

Bachofen recentre le débat sur le fait que le montant demandé dans le préavis a déjà été payé, car tous travaux effectués, doit être payé selon la loi. Nous devons faire passer ce préavis devant le conseil, pour être en conformité avec la loi. Il faut dire si on accepte ou non ce dépassement de compétence de l'exécutif. **M. JM Grüninger** demande si les plans sont assez précis pour être utilisés par un autre bureau. M. O. Dutruy dit qu'ils ont fait examiner ces documents par un architecte indépendant, ces plans sont précis. Selon **M. G. Favre**, avec environ CHF 60'000.00 en plus, il serait possible de reprendre le dossier. **Mme P. Hauser** intervient en son nom propre, elle estime que même si les plans sont corrects, après deux refus du conseil, au projet de rénovation et au crédit d'étude, la municipalité a outrepassé ses prérogatives, de deux points et demi d'impôt environ. **M. Ch. Danz** dit que les plans lui paraissent corrects et que nous devons malgré tout faire confiance à notre exécutif. **M. P. Framorondo** demande que la commission ad hoc suive ce dossier. M. Ch. Bachofen lui répond que c'est déjà le cas. **M. G. Wettstein** dit que si le montant est déjà payé, nous pourrions demander un contrôle des heures facturées. Il se demande s'il n'y a pas eu surfacturation. M. O. Dutruy répond en disant que c'était le travail demandé par la municipalité. **Mme C. Monney** demande si le bureau Paterr savait qu'il n'aurait pas le dossier jusqu'au bout de la rénovation. Selon M. O. Dutruy, cela avait été clairement précisé. **M. N. Berthet** demande pourquoi on doit voter si la facture a déjà été payée ? M. Ch. Bachofen dit que la loi exige un paiement pour tout travail effectué ; la municipalité ayant une compétence jusqu'à un montant de CHF 40'000.00. M. N. Berthet demande si le bureau Paterr avait connaissance de la limite du crédit de CHF 60'000.00. M. O. Dutruy répond par l'affirmative, mais qu'il aurait dû le leur rappeler. **M. JM Grüninger** demande si l'on nous a forcé la main. Il faudrait peut-être essayer de renégocier la facture. M. O. Dutruy dit que si la facture est déjà payée, il serait difficile de renégocier. **M. G. Favre** dit qu'en engageant une procédure, nous n'avons aucune garantie de gagner et il serait difficile d'estimer les frais engendrés. **M. G. Wettstein** demande si en septembre 2023, il y avait eu une offre préliminaire jusqu'à concurrence de CHF 60'000.00. M. O. Dutruy dit qu'il n'y a rien eu de signé, juste une lettre demandant l'établissement d'un avant-projet. **Mme B. Burkhardt** trouve étrange qu'un bureau d'étude ne puisse estimer le coût approximatif d'un tel dossier. **M. JL Subri** remercie le syndic pour ses excuses. Concernant la demande de crédit rétroactif, comment cela va-t-il être répartis dans les comptes communaux ? M. O. Dutruy dit qu'une partie a été payée en 2023 et l'autre en 2024. **Mme E. Cornaz-Affolter** apporte une information concernant l'existence d'une commission de conciliation d'architectes à Lausanne pour l'analyse des factures. **M. M. Melly** regrette vivement que la municipalité ait dépensé les deniers publics sans autorisation. Il faut aller de l'avant, soit on accepte ce préavis, soit on sanctionne l'exécutif en refusant. **Mme C. Cawthra** demande s'il y a eu des procès-verbaux établis durant les échanges entre le bureau Paterr et la commune, car s'il n'y en a pas, c'est peine perdue d'aller devant cette commission de conciliation. M. O. Dutruy répond que mis à part la lettre de demande d'avant-projet, il n'y a rien eu d'écrit.

Mme P. Hauser demande le vote à bulletins secrets, sa demande est appuyée par 9 conseillers.
Nous passons au vote.

29 bulletins délivrés : 1 abstention - 4 blancs - 12 OUI - 12 NON,

Selon les statuts du Conseil (Art.75, al10), en cas d'égalité des votes, c'est le **NON** qui l'emporte.
Le préavis 1/2024 est refusé.

3. Nomination d'un délégué du Conseil Général auprès du SIDERE

Le Président dit que M. Philippe Clerc étant décédé, il faut le remplacer. M. S. Miaz devient membre, il faut nommer **un délégué suppléant au SIDERE**. M. Ferraro demande en quoi consiste cette tâche ? Le poste consiste en deux séances par année au Conseil Intercommunal. Il est proposé M. Melly, ce dernier décline, il est délégué auprès d'EnJeu.

Mme Emilie Burra-Joly se propose. Elle est acclamée par l'assemblée.

4. Communication du bureau du Conseil Général

Pour le Conseil du mois de juin le président rappelle qu'il y aura une séance d'information à 18h00, en présence du préfet et d'une juriste, concernant le rôle des membres du conseil. La séance du conseil se tiendra à la suite de cette séance, à 19h30.

5. Communication de la Municipalité

Mme I. Gachet nous avise que le vin de la Commune a une nouvelle étiquette pour la bouteille de vin de la commune.

Un compacteur électrique à carton a été mis en service à la déchetterie. Il est branché provisoirement chez Biscotte. Il y a de l'eau pour se laver les mains, pas plus, car il n'y a pas encore d'évacuation pour les eaux usées. Quant à l'électricité, les trois communes de la déchetterie n'arrivent pas pour l'instant, à trouver un arrangement.

Mme V. Subri dit que la transformation des classes en crèche-garderie avance bien. Ils n'ont pas encore de date précise pour l'ouverture. Elle va distribuer un flyer pour que chacun puisse réfléchir au futur nom de la crèche, avec un prix pour celui qui sera choisi.

Mme Fl. Ursenbacher donne une info concernant Région de Nyon : au prochain Conseil, il sera question d'une révision du règlement au sujet des taxes de séjour, cette dernière date de 2007. Ce changement apporterait une amélioration d'utilisation de cette taxe. L'abréviation correspondant serait également modifiée de FRET (fonds régional d'Equipeement touristique) en **FRAT** (fonds régional d'Aide au tourisme).

Elle nous informe qu'elle sera à la disposition en cas de canicule pour l'été à venir.

M. G. Favre parle de l'APEC et de la Commune de Gland concernant la future STEP, le plan d'affectation a été accepté par le Canton. La mise à l'enquête pour la construction de la STEP concernera uniquement les habitants de Gland. En revanche, pour l'aménagement du chemin des Poteaux, cela sera mis à l'enquête d'ici à juin, les habitants de Luins auront un droit de parole.

M. O. Dutruy tient à remercier l'assemblée présente pour les débats constructifs.

Il nous informe que Sébastien Métroz, notre nouveau boursier communal, est en fonction depuis 1^{er} mars 2024. Cette nouvelle collaboration se passe bien.

6. Divers et propositions individuelles

Mme M. Dutruy demande où en est sa demande concernant la cybersécurité de la commune de Luins, adresse mail sécurisée. M. Ch. Bachofen dit qu'ils ont fait plusieurs essais, jusqu'ici infructueux.

M. M. Melly demande si l'entrée en fonction de la crèche-garderie pourra avoir lieu en août comme prévu. Mme Subri dit que ce ne sera certainement pas avant début octobre prochain. Elle attend des précisions de l'architecte. Par contre, une économie de CHF 73'000. -- de salaires par mois (11 personnes) pour EnJeu peut être réaliser.

M. Melly informe que notre opposition au nouveau plan d'affectation concernant le STEP au Lavasson a été déboutée, il y a environ une année. Il pense que si la Commune avait soutenu cette opposition, cela aurait eu peut-être plus d'impact.

Mme Monney demande si une balançoire pour les petits pourrait être installée à la place de jeu. M. O. Dutruy lui répond qu'il va se renseigner. Si l'on devait changer un module, il faudrait faire une étude de faisabilité.

Le Président rappelle les dates des prochains conseils : les 13 juin, 10 octobre et 12 décembre

Date des prochaines votations : le 9 juin

Le Président remercie les membres présents pour leur présence. Il les convie au verre de l'amitié.

Il clôture la séance, il est 21h00.



Le Président :

Ch. Bachofen

La Secrétaire :

G. Selosse